

La Feuillo dé Bréou-Mars

Edito

Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Après une année 2021 particulièrement éprouvante, marquée par une crise sanitaire de dimension mondiale, 2022 s'ouvre en nourrissant l'espoir de meilleurs présages. Il n'en demeure pas moins que l'année écoulée nous a permis d'afficher quelques réalisations significatives dont vous trouverez le détail dans les pages de ce journal : vous n'ignorez pas que le budget de la commune n'est pas extensible, sachant que les aides dont nous bénéficions subissent depuis des années une tendance baissière lourde. Cette situation ne nous a jamais découragés, nous avons fait et ferons encore le maximum afin de poursuivre les travaux d'aménagements nécessaires, même si cela suppose des arbitrages incontournables.

En ce qui concerne nos ressources humaines, nous aurons enregistré deux départs à la retraite particulièrement significatifs avec celui de Thierry GALTIER qui est parti en juillet et de Danielle LANGET qui fera valoir ses droits le 31 décembre prochain. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite.

A la veille de la nouvelle année, j'espère comme vous tous, que les mois qui viennent nous permettront un retour rapide vers une vie normale, à l'abri du respect des consignes sanitaires et de votre sens des responsabilités.

Je vous adresse en mon nom et celui du conseil municipal, nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité. Prenez soin de vous et de vos proches au plaisir de vous retrouver en pleine forme !

Merci à tous



Votre Maire Alain DURAND

Sommaire

P. 2/3

Vie du Village : Tour d'horizon 2021

P. 4/5

Vie des écoles

Dates à retenir 2022

P. 6/7

Vie associative

P. 8/9/10/11

Informations pratiques

P. 12

Etat civil 2021

Directeur
de la publication
Alain DURAND

Rédaction

Elus, secrétaires, directrice
d'école et maîtresses,
responsables des associations

Conception graphique

Laetitia EL FILALI

Impression

Imprimerie Clément

Vie du Village.....

Tour d'horizon 2021

2021 année COVID (2) ... année noire ou année blanche, à vous de juger. Même si l'arrivée des vaccins nous a redonné de l'optimisme, la crise sanitaire nous a imposé la suspension de la majorité de nos activités festives habituelles, même si le marché s'est tenu normalement. À côté de cela, l'épidémie a quelque peu contourné notre commune, tant mieux. A l'heure où nous écrivons ces lignes, notre secrétaire en titre a dû s'absenter pour repos, c'est la raison pour laquelle vous risquez de constater des différences dans la présentation de ce journal réalisé par les élus avec les moyens du bord. Nous souhaitons à Laetitia un prompt rétablissement dans l'attente de la retrouver en pleine forme début 2022.

Côté Bréau

CITY-STADE

Sur notre bulletin 2020, nous vous annonçons le report de la construction de notre terrain multi-sport. C'est maintenant chose acquise, et les jeunes de la commune peuvent en profiter. A juger de l'utilisation qui en est faite, il s'agissait bien d'un investissement judicieux.

A ce propos nous tenons à féliciter notre jeunesse pour le soin tout particulier dont elle fait preuve dans l'usage de ce terrain qui après une saison de jeu, demeure exempt de toute dégradation.



RENOVATION DU CLOCHER DU TEMPLE

Le clocher de notre temple faisait l'objet de dégradations à son pied qui entraînaient des infiltrations d'eau à l'intérieur de l'édifice.

Conformément à la loi et aux usages, la commune a pris en charge la réparation des défauts d'étanchéité constatés par la réfection des enduits situés au pied du clocher.

Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre à la grande satisfaction des affectataires de l'édifice.

REFECTION DU PLAFOND DE LA CANTINE SCOLAIRE

Il s'agit d'un chantier peu spectaculaire, mais le plafond de la cantine scolaire avait un réel besoin d'être rénové. C'est désormais chose faite ...

REPRISE DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES A L'ENTREE DU VILLAGE

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales situé au rond-point de l'entrée du village ne permettait plus d'absorber les flux, aussi avons-nous dû procéder au changement des buses.

CHANTIERS DES PLANS

Le goudronnage du chemin vieux devait être réalisé avant la fin de l'année (bon de commande signé), nous attendons la disponibilité de l'entreprise. Par ailleurs nous projetons la mise en place d'un éclairage à alimentation photovoltaïque près de l'arrêt des bus scolaires (réalisation programmée en 2022).

Tour d'horizon 2021 ... Suite

DEPART A LA RETRAITE DE THIERRY GALTIER

Ce vendredi 2 juillet, notre collaborateur Thierry GALTIER avait décidé de fêter son départ à la retraite. Une petite cérémonie simple mais chaleureuse qui a réuni les collaborateurs, élus et anciens élus dans la salle de l'Enclos. C'est avec beaucoup d'émotion que chacun a pu féliciter Thierry et son épouse après 12 ans passés au service de la commune.

Nous souhaitons une bonne retraite à notre ami et ex-collaborateur, avec une santé retrouvée et des jambes de jeune homme ! A bientôt Thierry !



Côté Mars

CHÂTEAU D'EAU DU FALS

Dans notre journal communal de 2020 nous vous faisons part de notre souhait d'effectuer des travaux de rénovation sur le château d'eau du FALS. Une partie de la tuyauterie était à remplacer ainsi que les vannes qui menaçaient de céder, et par ailleurs il était souhaitable d'installer un système d'alimentation automatique en chlore afin d'être en conformité avec les obligations sanitaires. Vous pouvez admirer sur les photos ci-contre les vannes d'alimentation flambant neuves avec le système de chloration connecté au panneau photovoltaïque situé au-dessus du réservoir.



AUTRES CHANTIERS EN SUSPENS

La toiture de la salle polyvalente. N'ayez aucune crainte, ce projet n'est pas perdu de vue mais nous avons dû changer notre fusil d'épaule faute de subvention adaptée (le projet initial était une toiture photovoltaïque). Nous sommes donc repartis sur une toiture traditionnelle dont les travaux devraient démarrer au cours du premier semestre 2022.

Numérotation des maisons sur le territoire de Mars. Plaques de rues et numéros sont commandés et à l'heure où vous lirez ces lignes, la pause aura peut-être commencé, mais ici aussi la crise sanitaire n'a pas permis de respecter les délais.

Côté Bréau et Mars

LA FIBRE ... OU PLUTÔT L'ARLESIENNE !

Le déploiement de la fibre a été confié par le département du Gard à une société d'économie mixte dédiée du nom de WiGard dont le sous-traitant a travaillé d'arrache-pied pour déployer le réseau de notre commune. Malheureusement et malgré tous nos efforts nous ne sommes pas en mesure d'obtenir les moindres renseignements sur l'avancement du chantier et nous le déplorons vivement. La seule chose que nous croyons savoir est que l'ensemble de la commune sera servi et que les premières prises pourront être délivrées au cours du premier semestre 2022. Alors patience !

Côté Ecole

L'APE de Bréou-Mars : actions et convivialité !

De nouveaux parents ont rejoint la dynamique, de nouvelles actions voient le jour... mais c'est toujours l'enthousiasme qui caractérise la petite équipe bien investie autour de l'école ! La situation sanitaire de 2020 avait limité les projets mais il faut tenir l'objectif de financer un tiers de la classe découverte de février 2022 ! En Juin 2021 c'est un papa photographe qui s'est jeté à l'eau, lors des séances de piscine. Les portraits aquastyle se sont vendus au bénéfice de l'APE et l'approche ludique a encouragé l'apprentissage sous l'eau des enfants. Le 8 octobre l'équipe a sportivement assuré le service pour le grand repas du Ceven'trail au Vigan. Puis le 23 Octobre les parents ont sorti leurs rouleaux à pâtisserie pour la traditionnelle vente des Oreillettes ! Une convention a été signée avec la Symtoma pour une joyeuse opération recyclage de déchets. L'APE collecte canettes et bouteilles auprès des bars, événements et particuliers... Dès 50Kg obtenus, la Symtoma vient chercher la récolte et l'achète au bénéfice de l'association. La première récolte fut un succès le 8 Novembre avec 94kg ! Plusieurs acteurs locaux nous ont réservé leurs sacs jaunes et nous les remercions pour leur participation ! : Isis Food Truck, Restaurant La Cravate, le Café de Bréou « Le Cercle », le Ceven'Trail et le Moulin Gourmet. De janvier à juin 2022 un point de collecte aura lieu tous les mardis soir à 16 h 30 sur la place de la Mairie de Bréou, auprès d'un membre de l'APE : apportez vos sacs jaunes remplis soit seulement de canettes métalliques, soit seulement de bouteilles en plastique transparentes. C'est l'occasion d'expliquer et de pratiquer le tri avec les enfants ! Si, pour nous soutenir, vous avez une cave libre pour stocker des sacs jaunes, contactez-nous !

Le 27 Novembre l'association tenait un stand au marché du Vigan pour la vente de gâteaux et de tickets de tombola, avec des lots toujours plus alléchants : Paniers garnis (Intermarché, Super U, Transport Montet, Coopérative Origine Cévennes...), lot de bouteilles de l'Arbre à Vins, Truite fumée de la Pisciculture du Gravas, création textile d'Eloocréation et une 1/2 journée de location de vélos électriques pour 2 personnes offerte par Cigale Aventure.

Enfin le 5 décembre, c'est une « Bourse aux jouets », à la Filature de Molières, qui a offert une deuxième vie à des dizaines d'objets. Toute l'équipe s'est mobilisée pour ce bel événement avec buvette et convivialité... dans le respect des gestes barrières ! Ce fut aussi le jour du tirage au sort des heureux gagnants de la tombola ! Les aventures vont continuer : rejoignez-nous ! ... pour financer les projets scolaires, mais aussi pour être ensemble, mieux se connaître et perpétuer cette belle chaîne de solidarité entre l'école, la municipalité, les parents et même des artistes et commerçants locaux ... au bénéfice des enfants !

Nous adressons nos sincères remerciements à tous ceux qui nous soutiennent et particulièrement aux Bréaunais et Bréaunaises qui nous ont reçus si chaleureusement, malgré le froid cévenol, pour participer à notre tombola ! Grâce à vous tous, les enfants partiront en classe de découverte et auront la chance d'être notamment accompagnés avec bienveillance par Dadou, à qui nous souhaitons tous nos vœux de bonheur pour sa retraite bien méritée.





Agenda 2022 Prévisionnel

Q
5
0
-
B
3
0
S
0
5
a
d
s
0
5
à
r
0
t
0
r
r
i
r

Mensuel : Tous les 3ème jeudis du mois : animation par le Club Lou Roussignol

Samedi 26 février : Fête hivernale par l'association « Les Calucs »

Dimanche 27 février : Loto de l'association « Les Calucs »

Dimanche 10 ou 17 juillet (à confirmer) : Repas des producteurs et vide-greniers

Mercredi 27 juillet : Repas de l'amitié autour du Café de Bréau

Du vendredi 5 août au dimanche 7 août : Fête Votive organisée par l'Association « Les Calucs »

Vendredi 12 : Concert d'Emmanuel ROSSFELDER au temple de BREAU (Festival du Vigan)

Dimanche 14 août : Repas des producteurs et vide-greniers

Du 14 au 21 Août : Exposition Association Bréaunaise à quatre mains

Vendredi 11 novembre : Cérémonie au monument aux morts suivie du pot de l'amitié

Novembre : Loto de l'école de Bréau (date à préciser)

Décembre 2022 : Repas de fin d'année, Fête de Noël de l'école et Feu d'artifice

Ces dates pourront être modifiées ou annulées en fonction de l'état de la crise sanitaire. Merci de votre compréhension.



PAROLE aux associations

Comme chaque année le bulletin annuel donne la parole aux associations. Les élus considèrent qu'il est important que les associations fassent connaître leurs activités.

La commune accompagne toutes les associations en mettant à disposition des moyens de communication variés : bulletin municipal, site internet, hall d'entrée de la mairie, divers panneaux d'affichage extérieurs. Elles sont également soutenues par des moyens matériels : prêt de sono, vidéoprojecteur et la mise à disposition de nos salles : salle de Bréau, de Serres et de Mars.

Un grand merci à toutes ces associations qui font vivre la commune de BREAU-MARS !

Association Bréaunaise à Quatre Mains

Comme toutes les autres associations nous avons subi les conséquences inéluctables de la pandémie. Nous avons maintenu les activités lorsque c'était possible et plus particulièrement l'exposition que nous vous présentons tous les deux ans et ce, grâce à l'accompagnement de notre municipalité. Nos adhérentes ne viennent pas toutes de la commune, parfois de loin: Ganges, Madières... Notre amie Maria a eu beaucoup de mal à traverser l'Atlantique pour se joindre à nous à la belle saison. Début 2021 nous n'avons pas pu tenir l'assemblée générale des adhérents.



Nous espérons pouvoir nous réunir pour celle de 2022. Ce sera l'occasion de respecter notre tradition, partager la galette des rois.

Rappelons les horaires de nos activités :

Peinture sur porcelaine les lundi de 14 h 30 à 17 h 30

Atelier d'ouvrage les mardi de 14 h 30 à 18 h

Renseignements : G. MARTIN 06 70 29 31 73 - D. DESCHAMPS 06 62 85 06 16 - Adhésions : D. Lafon 06 63 69 15 60

Salon de Bréau en Cévennes

Comme vous le savez certainement, c'est le peintre Harry Séguéla qui a créé l'association et le salon de Bréau en 2000. Pour célébrer le centième anniversaire de sa naissance le 19 février 1921 et le vingtième de son décès le 23 février 2001, l'association a déposé une gerbe et fait repeindre la porte de son caveau dans le cimetière de Bréau.

Après les confinements, nous avons pu organiser notre exposition annuelle du 18 juillet au 25 juillet 2021. Un hommage a été rendu à Harry Séguéla par l'exposition d'une partie de ses œuvres dans le temple de Bréau. Dans la salle de L'Enclos, l'invité d'honneur était Henri-Dominique Lacas entouré de ses élèves et de peintres de Bréau. Plus de 250 visiteurs ont admiré les œuvres des artistes.

La prochaine exposition aura lieu du 17 au 24 juillet 2022 dans la salle de L'Enclos ; nous vous y attendons aussi nombreux. Si vous désirez exposer, le bureau de l'association reçoit et étudie les candidatures.

Présidente : Angela Masseport :06 82 05 07 30

Association Club Lou Roussienol

La pandémie et les divers confinements ont arrêté nos activités pendant plus d'un an aussi c'est avec un grand plaisir que nous avons pu nous retrouver pour écouter et applaudir les enfants de l'école de Bréau qui donnaient un concert en plein air à Serres le 1er juillet 2021. L'été passé, nous avons pu organiser une sortie en petite Camargue (passe sanitaire requis). Un déjeuner promenade en bateau avec la visite des marais salants et d'une manade ont ravi tout le monde ainsi que la visite d'Aigues-Mortes où l'on déguste la fameuse fougasse. Lors de cette sortie, nous avons fêté les 90 ans d'un de nos adhérents : René Masseport, ancien maire de Bréau.



Le 18 novembre, un repas du terroir avec vente de produits locaux a réuni quarante personnes (passe sanitaire requis). Le Club va fêter Noël autour d'un bon repas festif au mois de Décembre (passe sanitaire requis) et nous espérons pouvoir reprendre nos activités de manière plus régulière dès le mois de janvier 2022.

Présidente : Angela Masseport : 06 83 05 07 30

Festival de musique du Vigan

Cette année, nous aurons le plaisir d'accueillir l'immense guitariste Emmanuel Rossfelder pour un concert qui se déroulera le vendredi 12 août au temple de Bréau dans le cadre du 46ème Festival du Vigan. Emmanuel Rossfelder n'est pas un inconnu pour nous puisqu'il s'est déjà produit à Bréau il y a quelques années. Précisons que le concert débutera à 21 h 30 sans entracte, pour des raisons sanitaires.

Emmanuel Rossfelder fut en 1988 le plus jeune guitariste jamais admis dans la classe d'Alexandre Lagoya au CNSM de Paris et y obtient, à 17 ans, ses 1ers prix à l'unanimité en guitare et musique de chambre. Remarqué et soutenu par la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire, Découverte Classica, puis Révélation de l'Adami, il remporte en 2004 les Victoires de la Musique Classique. Dès lors, il est sollicité par les festivals du monde entier pour des tournées régulières aux côtés d'orchestres et de chefs prestigieux.

Ainsi, son bonheur de concertiste est comblé devant le public auquel il fait découvrir toutes les possibilités de la guitare depuis plus de 25 ans. Emmanuel Rossfelder a déjà enregistré les grands concertos pour guitare de Joaquin Rodrigo et un certain nombre de disques pour guitare seule, dévoilant ainsi le répertoire de son instrument.



Informations pratiques

Informations sur le débroussaillage

Source préfecture du Gard

Votre protection pour l'été prochain se prépare aujourd'hui !

Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt. Il protège également la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie. C'est est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie. Il vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Le débroussaillage :

- Ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant.
- Diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz.
- Evite que les flammes n'atteignent des parties inflammables des constructions.
- Permet le confinement des occupants des constructions et habitations en dur.
- Améliore la sécurité des services d'incendie et de secours lors de leur intervention.

Où débroussailler ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier.

Elle concerne :

- Toute la parcelle en zone urbaine qu'elle soit bâtie ou non.
- Les 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine.

Qui doit débroussailler ?

Les obligations légales de débroussaillage incombent aux propriétaires des terrains ou des constructions et installations de toute nature suivant le cas ainsi qu'aux gestionnaires d'infrastructures telles que les voies de circulation automobile, les lignes de chemin de fer ou les lignes aériennes de transport et de distribution d'énergie.

Comment débroussailler ?

En pratique et sur le terrain, il s'agit d'éliminer les végétaux ligneux susceptibles de propager l'incendie et de traiter les végétaux ligneux conservés afin de réduire la masse combustible vecteur du feu :

- En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie.
- En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres.
- En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés sur 2 mètres (s'ils mesurent plus de 6 mètres de haut) ou 1/3 de leur hauteur (s'ils mesurent moins de 6 mètres de haut), on évite la propagation de l'incendie le long des troncs vers les houppiers des arbres.

- Enfin, en éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération en respectant les règles en vigueur sur l'emploi du feu, on diminue l'intensité de l'incendie.

Qui contrôle ?

Les contrôles de terrain des obligations légales de débroussaillage sont de deux niveaux :

1- Le maire doit contrôler les obligations légales de débroussaillage qui lui incombent. L'objectif du contrôle est de réaliser ou de faire réaliser les travaux afin de mettre en sécurité les biens et les personnes vis-à-vis du risque d'incendie de forêt. La procédure de mise en œuvre de cette opération de contrôle est prévue par le Code forestier.

2- En complément des officiers et des agents de police judiciaire, les agents des services de l'Etat, en service à l'ONF, les gardes champêtres et les agents de police municipale peuvent constater les infractions aux obligations légales de débroussaillage par procès-verbal (L161-4 du Code forestier).

Les sanctions ?

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé, est puni suivant les cas de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e ou de la 4e classe.

Un propriétaire qui n'a pas réalisé ses obligations de débroussaillage légales peut se voir mis en demeure par le maire de sa commune de les réaliser. Si la mise en demeure n'est pas respectée, la commune pourra pourvoir d'office aux travaux aux frais du propriétaire. Une amende d'un montant maximal de 30 euros par mètre carré non débroussaillé peut alors être prononcée.

Festivités de fin d'année 2021

Repas des Anciens, feu d'artifice de la St Sylvestre

Compte tenu du contexte sanitaire, il a été décidé de surseoir à l'organisation du traditionnel repas des Anciens ainsi que du tir du feu d'artifice suivi d'un vin chaud de l'amitié. Ce n'est que partie remise, nous espérons que l'année 2022 nous permettra de reprendre un rythme normal de convivialités.

Par contre, pas d'inquiétude, le colis de Noël sera bien distribué aux ayant droit.

Aménagement de nos cimetières

Notre commune n'est pas à la traîne, nous avons entamé la construction de columbariums par le cimetière des Barris (travaux en cours), ceux de La Poujade et de Serres devraient suivre prochainement, sachant que celui de Mars est déjà équipé.

En complément à l'aménagement de ces columbariums, nous réfléchissons à la mise en place de Jardins du Souvenir dans nos quatre cimetières. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'avancement de ces petites réalisations qui sont attendues par nombre de familles.

Remarque pratique pour vos boîtes aux lettres

Après chaque élection la mairie reçoit un nombre important de professions de foi qui n'ont pas été distribuées parce que certaines boîtes aux lettres ne mentionnent pas les noms de tous les résidents de l'habitation concernée. Ces enveloppes ne sont pas distribuées par le réseau de la Poste mais par des sociétés dont les intervenants ne connaissent pas le terrain aussi nombre d'entre vous se plaignent de n'avoir pas reçu les informations électorales.

Informations pratiques (suite)

A propos des chats sans maître

Force est de constater que les chats sans maître (ou errants) constituent un réel problème dans les campagnes et par conséquent dans les différents hameaux de notre commune. Notre conseil municipal s'est régulièrement saisi de ce problème que l'on peut analyser sous ses deux aspects :

- Selon un précepte bien connu, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. En conséquence le nourrissage organisé de ces animaux par les habitants constitue une faute à cause des nuisances que cela peut procurer au voisinage.

- Pour la commune, il est donc évident que ne pas prendre de mesures pour freiner la pullulation de ces félidés constitue une autre faute bien que les moyens à mettre en œuvre soient souvent délicats.

Nous avons choisi d'aborder le problème dans les pages de ce journal afin que chacun puisse se faire sa religion.

Les textes en vigueur

Ils ressortent des Règlements Sanitaires Départementaux (RSD) qui visent toutes les mesures, en particulier d'hygiène, propres à préserver la santé de l'homme. Chaque préfet arrête un RSD propre à son département, mais deux articles phares sont à examiner de plus près.

- L'article 26 relatif à la présence d'animaux dans les habitations et leurs dépendances. Dans son deuxième alinéa il stipule qu'il est « interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux (notamment les pigeons **et les chats**), quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage ».

- L'article 120 précise quant à lui qu'il est interdit « de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer des animaux errants, sauvages ou redevenus tels, **notamment les chats** ou les pigeons ; la même interdiction est applicables aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble, lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs ».

Si les prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental ne sont pas respectées, le maire peut intervenir sur la base de ses pouvoirs de police générale définis à l'article L 2212-2 du CGCT en demandant au propriétaire de se conformer aux dispositions fixées par le règlement.

Il est évident que la mairie de BREAU-MARS ne souhaite pas appliquer ces mesures extrêmes, mais plutôt pérenniser la pratique de ces dernières années à travers les campagnes de stérilisation. A cet effet, le conseil municipal du 15 novembre 2021 a voté le renouvellement de la campagne de stérilisation des chats en partenariat avec l'association « 30 millions d'amis » portant sur 10 chats (6 mâles et 4 femelles) dont 50% à la charge de la commune, soit 360 €. Nous souhaitons prolonger ce modus vivendi entre la mairie, les amis des chats et les citoyens, mais cela suppose que chacun y mette du sien.

La position des protecteurs des animaux

Il n'y a pas de débat équilibré sans expression de l'ensemble des parties concernées. En conséquence nous vous livrons ci-dessous le texte reçu d'un groupe d'amis des animaux, sensible à la protection des chats errants.

Information sur la stérilisation des chats errants.

Le conseil municipal a renouvelé pour l'année 2022, la convention avec l'association 30 Millions d'Amis qui permet aux personnes sensibles à la situation des chats errants sur la commune de Bréau-Mars, de les faire stériliser gratuitement par une vétérinaire du Vigan

Le financement est effectué pour moitié par la Mairie et pour moitié par l'association, dans la limite de 10 chats, mâles et femelles. Nous nous sommes aussi rapprochés de la fondation Brigitte BARDOT qui elle prend totalement à charge les campagnes de stérilisation, de laquelle nous avons déjà obtenu un accord en 2019.

Jusqu'alors, ce système a bien fonctionné et il a permis de limiter la prolifération des chats errants.

Nous sommes plusieurs personnes engagées dans cette démarche qui pensons que leur stérilisation est la meilleure manière de les protéger et de nous protéger du trop grand nombre .

Nous mettons à la disposition des personnes qui souhaitent agir dans ce sens des pièges pour attraper les chats sans les blesser. Fortes de notre expérience, nous pouvons les conseiller pour les attraper et les faire stériliser.

Contacts :

Cathie Martin 06 21 86 24 06, Sylvie Vellas 07 86 68 12 75, Muriel Gosselin 06 37 77 73 97

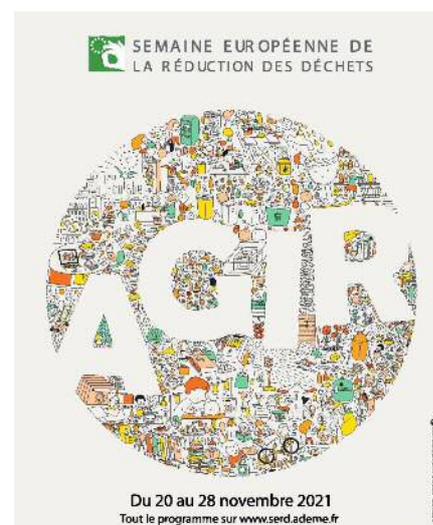
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

20 au 28 novembre 2021

Coordonnée en France par l'ADEME, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) qui s'est déroulée du 20 au 28 novembre 2021 a été un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essaimer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets. Nous avons fait état sur notre site du déroulement de cette campagne.

Pour mémoire, aujourd'hui, chaque Français produit en moyenne 590 kg de déchets ménagers et assimilés par an. La quantité de déchets a doublé en 40 ans : nous achetons plus et plus fréquemment, et les produits sont de plus en plus éphémères.

Face à ce constat, la réduction des déchets est une démarche essentielle afin d'économiser les matières premières épuisables, de limiter les impacts sur l'environnement et enfin de diminuer le coût des déchets pour chacun.



La réussite d'une politique de réduction des déchets est donc basée sur la prévention, c'est-à-dire avant que ceux-ci ne soient produits, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

2021



CIVIL

ETAT

MARIAGES

Marie PHILIP avec **Cyrille DUREL** le 3 juillet 2021

Madeleine PIERKOT avec **Julien CALAZEL** le 17 juillet 2021

Claire PUSINERI avec **Charles VIGNARD** Le 26 juillet 2021

NAISSANCES

Ezra DIAZ-COLOMP le 14 février 2021 de Eric COLOMP et Amandine DIAZ

Téa VIALA le 30 avril 2021 de Guillaume VIALA et Anaïs GALTIER

Nino CINTAS le 12 juin 2021 de Vincent CINTAS et Marjorie BLACHE

Antonin COMBERNOUX le 4 juillet 2021 de Philippe COMBERNOUX et Charline CAIZERGUES

Lény PASCAL le 24 juillet 2021 de Florian PASCAL et Laura EVESQUE

Jules FADAT le 16 septembre 2021 de Maxime FADAT et Marine VONTHRON

DECES

Alain ROBRIEUX le 8 décembre 2020

Suzanne BAUDOIN (née BOISSIERE) le 10 février 2021

Jean L'HUILLIER le 27 juillet 2021

Geneviève BERGER (née DUCROS) le 25 août 2021

Daniel LAURENT le 5 octobre 2021

Claire LAURENT le 26 octobre 2021

Lucie BOUILLET le 24 novembre 2021